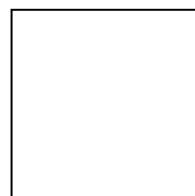


Caisse des écoles de Fontenay-sous-Bois

# Projet Famille Pontcirq – du 8 au 17 Juillet 2020

Directeur : LAASEL Mohamed





## Sommaire

<b>Le projet éducatif municipal .....</b>	<b>3</b>
<b>Présentation du séjour .....</b>	<b>4</b>
<b>Présentation de la structure .....</b>	<b>4</b>
<b>Objectifs pédagogiques du séjour .....</b>	<b>5</b>
<b>Présentation de l'équipe.....</b>	<b>5</b>
<b>Présentation d'une journée type.....</b>	<b>6</b>
<b>Les repas .....</b>	<b>7</b>
<b>Les heures de lever et de coucher .....</b>	<b>7</b>
<b>Gestion du linge.....</b>	<b>7</b>
<b>Les valises et les inventaires .....</b>	<b>8</b>
<b>Communication avec les familles.....</b>	<b>9</b>
<b>Argent de poche, telephone portable.....</b>	<b>9</b>



## Le Projet éducatif municipal

La municipalité de Fontenay sous Bois place les questions d'éducation au tout premier plan de ses priorités et couvre par ses actions, de la petite enfance à l'âge de la majorité un large champ d'activités.

Le projet éducatif municipal définit les orientations éducatives et entend donc être, de façon transversale, le référentiel commun partagé par les élus, l'ensemble des services et des personnels titulaires et occasionnels œuvrant dans le champ éducatif. Il est également un outil pour susciter les citoyens à prendre leur place dans les différents débats autour de l'éducation et dans les projets de développement de l'action éducative municipale.

L'acte éducatif dans son ensemble, est réalisé par une multitude d'acteurs : la famille, l'éducation nationale, la commune et d'autres partenaires associatifs. Cependant, il est entendu que la responsabilité d'éducation de chaque enfant reste d'abord l'affaire des parents.

La Caisse des Ecoles de Fontenay sous Bois, établissement public communal, est en charge de l'organisation et de la gestion des activités périscolaires de la commune. Ses orientations et ses actions sont définies par son Comité d'Administration composé de membres désignés du conseil municipal, de membres élus par les usagers et personnalités désignées. Ces dernières s'inscrivent de façon complémentaire dans le sens des orientations et de la politique de la ville, des finalités et des valeurs du Projet Educatif Municipal.

En ce sens, la Caisse des Ecoles développe les « politiques publiques » en direction des populations « scolaires enfants et jeunes » de la ville de Fontenay sous Bois. Elle définit et organise avec ses services les ressources nécessaires à la mise en œuvre cohérente des différents projets et actions.

La Caisse des Ecoles est l'organisateur pour la ville de Fontenay sous Bois des « accueils collectifs de mineurs » (ACM) regroupant les accueils de loisirs, les mini séjours, les séjours vacances. Elle inscrit ses actions dans une démarche visant à défendre et promouvoir les activités de loisirs éducatifs et le droit aux vacances pour tous. Elle détermine et finance ses projets.

La gestion et l'organisation des séjours vacances enfants et jeunes sont confiées au service vacances de la Caisse des Ecoles. L'activité du service à pour but d'en promouvoir l'accès au plus grand nombre dans un cadre des orientations du projet éducatif municipal et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Projet Educatif municipal s'articule autour de quatre axes éducatifs transversaux :

**L'épanouissement de l'enfant et du jeune et l'accompagnement à la réussite scolaire,**

**L'action contre les inégalités sociales,**

**L'accompagnement à la fonction parentale,**

**L'éducation à la citoyenneté**

## Présentation du séjour

Les enfants accueillis lors du séjour seront au nombre de 26 et auront entre 10 ans et 12 ans. Les enfants viennent de la commune de Fontenay-sous-Bois.

Le départ du séjour se fera le 8 juillet 2020 et le retour le 17 juillet 2020.

La thématique du séjour est la découverte des villages de France, en l'occurrence le village de Pontcirq et plus globalement la région du Lot, en France.

De plus, des activités sur plusieurs séquences, dites activités « fil rouge », seront animées par les membres de l'équipe pédagogique, par petits groupes, durant tout le séjour.

Les activités envisageables selon les autorisations au moment du séjour:

- Initiation à la spéléologie
- Initiation au kayak
- Initiation à l'escalade
- Construction de cabanes, de nichoirs à oiseaux
- Identification d'insectes
- Randonnées, ballades,
- Grands jeux extérieurs
- Tournois sportifs
- Ballade en vélo
- Baignade dans les lacs de la région

Suite aux conséquences du Covid19 nous travaillons sur place avec l'équipe d'animation et nos partenaires pour organiser au mieux la mise en place des activités dans le cadre de la réglementation sanitaire.

## Présentation de la structure

La structure d'accueil est située dans le Lot (46), dans la commune de Pontcirq, située à environ 30 minutes de Cahors, préfecture du département.

L'hébergement se fait en tentes marabouts de 6 places pour les enfants maximum.

Les sanitaires, les douches et la restauration sont dans des bâtiments en dur.

## Objectifs pédagogiques du séjour

La valeur éducative principale de ce séjour s'articule autour de la découverte de l'environnement lotois à travers des activités sportives, artistiques et environnementales.

- *Favoriser la découverte d'un nouveau milieu*

Vivre au quotidien dans un nouvel environnement ne permet pas de « réellement » le découvrir. Il est important de laisser libre court à sa curiosité.

Il est aussi important de faire vivre le centre avec des aménagements pensés pour nuire le moins possible à notre environnement.

- *Faire que les jeunes soient acteurs de leur séjour.*

Mises-en place de temps sur lesquelles l'enfant aura le choix de fabriquer sa journée et ou ses temps d'activités. Les jeunes auront la possibilité durant ce temps de pouvoir être force de proposition, ainsi le séjour sera au maximum en adéquation avec les envies des jeunes.

Par la mise en place de ces actions la notion d'Actorat des jeunes sera un point Clé du séjour.

L'application de ces axes pédagogiques se fera dans un cadre laïque.

Les différentes activités proposées tout au long du séjour, ainsi que tous les temps informels (vie quotidienne, repas, temps calmes, etc.) tendront à atteindre ces objectifs.

L'équipe pédagogique veillera à ce que chaque jeune trouve sa place et s'épanouisse durant le séjour.

## La prise en compte du protocole sanitaire

Les responsables légaux du mineur seront invités à **prendre sa température avant le départ** pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part au séjour et ne pourra y être accueilli.

### **COVID 19 : informations à retenir**

*(Ceci est une synthèse non exhaustive des recommandations gouvernementales)*

**Trois principes** guident l'organisation des séjours en cette période de crise sanitaire :  
**Sécurité, Contrôle et traçabilité.**

Des **affichages** seront présents dans les différents espaces et lieux de vie de la structure.

**Gestes barrières et le mètre de distanciation** sont applicables tout le temps avec adaptation pour les transports et la restauration

**Distanciation**

1 M tout le temps

Fonctionnement en sous-groupe pendant toute la durée du séjour avec limitation des interactions entre les sous-groupes.

**Port du masque**

Obligatoire pour les encadrants et toute personne en présence des mineurs si moins d'1 M

N'est pas requis sur le centre pour les mineurs de moins de 11 ans sauf en cas de symptômes d'infection, et s'il y a moins d'1M de distance entre deux mineurs.

A partir de 11 ans, port du masque obligatoire lors des déplacements vers les lieux de restauration, d'activité et en sortie à l'extérieur.

Les masques jetables sont fournis par la Caisse des Écoles pour la durée du séjour.

**Locaux**

Entretien réalisé une fois par jour au minimum des locaux et objets fréquemment touchés (poignées, surfaces, sols)

Fenêtres des locaux et des chambrées maintenues ouvertes le plus souvent possible pour favoriser la circulation de l'air.

**Hygiène des mains**

Tous les points d'eau seront équipés de savon et de serviette à usage unique.

Des distributeurs de gel hydro alcoolique seront présents dans toutes les salles d'activités et pourront être utilisés sous le contrôle d'un membre de l'équipe.

Le lavage des mains à l'eau et au savon devra durer au minimum 30 secondes.

Avant et après chaque activité et repas.

**Transports**

Port du masque obligatoire si la distanciation de 1 M n'est pas possible pour les enfants de 11 ans et plus (minibus, autocar, train).

Minibus nettoyés et désinfectés avant et après chaque utilisation.

Port du masque obligatoire pour le chauffeur et les accompagnants.

**Hébergement**

Distance minimale d'1 M entre chaque lit.

Lit superposé autorisé en tête-bêche.

**Restauration**

Affichage des mesures d'hygiène et des gestes barrières.

Désinfection des tables et des chaises avant et après chaque repas

Lavage des mains au savon et à l'eau avant et après le repas.

Service à l'assiette et panier repas individuel lors des pique-niques.

Distanciation d'1 M entre chaque table.

**Activités**

Activités intérieures et extérieurs majoritairement en sous-groupes.

Désinfection du matériel (ballon, livre, jeu, crayons, etc.) au moins une fois par jour.

Lavage des mains avant et après l'activité.

**Intervenants extérieurs**

Admis ponctuellement dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.

## Présentation de l'équipe

- **Mohamed** – Directeur
- **Nelly** – Animatrice, Assistante sanitaire
- **Angela** – Animatrice, Surveillante de baignade
- **Abdallah** – Animateur
- **Adem** – Animateur
- **Yaël** - Animateur

## Présentation d'une journée type

- ❖ 7h00 – 8h30 : Réveil échelonné (avec une salle de réveil)
- ❖ 8h00 – 9h00 : Petit déjeuner
- ❖ 9h00 – 9h30 : Habillage, lavage de dents, rangement des marabouts
- ❖ 9h30 – 10h00 : Réveil musicale/musculaire/chanté
- ❖ 10h00 – 11h55 : Activités
- ❖ 12h00 – 13h00 : Repas
- ❖ 13h00 – 14h00 : Temps calme : lecture, sieste, petites activités calmes...
- ❖ 14h00 – 17h00 : Activités
- ❖ 16h00 : Goûter (qui peut être pris ensemble ou en petit groupe en fonction des activités)
- ❖ 17h00 – 18h00 : temps informel – suite de l'activité / temps libre / jeux extérieurs.  
Temps de consultation des enfants qui donnent leur avis sur la journée, moments d'échange entre les enfants.
- ❖ 18h00 – 19h00 : Douches
- ❖ 19h00 – 20h00 : Repas
- ❖ 20h00 – 21h00 : Veillées / coucher échelonné



Le 8 juillet, un départ se fera de Fontenay-sous-Bois avec 26 enfants et 5 membres de l'équipe : Abdallah, Yaël, Adem, Angela et Nelly.

Lors du départ, un animateur ou une animatrice sera identifié.e pour prendre en charge les médicaments et l'argent de poche.

## Les repas

Les repas se prendront principalement au centre, néanmoins, des repas en extérieurs (pique-nique, etc.) pourront être prévus.

Les régimes et allergies signalés des enfants seront respectés et des alternatives seront proposées à chaque repas pour ces derniers.

## Les heures de lever et de coucher

Dans la mesure du possible, les heures de lever et coucher des enfants seront adaptées en fonction du rythme de chaque enfant. Ainsi, dans le respect du temps de sommeil de l'équipe pédagogique, une salle de réveil pourra être aménagée le matin pour permettre aux enfants se levant tôt d'avoir accès à une salle d'activités calme en attendant que tout le monde soit levé et que le petit déjeuner soit prêt. La même chose sera établie le soir, les enfants souhaitant se coucher tôt pourront aller dans leur chambre plus tôt et des veillées seront proposées aux enfants voulant faire une activité le soir. Un système d'affichage sera mis en place dans les marabouts afin que les enfants aient connaissance du moment où la salle de réveil est accessible le matin.

## Gestion du linge

Suivant les habitudes et les besoins des enfants, ils pourront gérer leur linge en autonomie ou avec l'aide d'un animateur ou d'une animatrice.

Les animateurs et animatrices dans tous les cas s'assureront que les enfants changent régulièrement de vêtements et de sous-vêtements, et assureront le lavage des vêtements si nécessaire.

## Les valises et les inventaires

Au début et à la fin du séjour, un inventaire des valises sera réalisé par les jeunes, avec l'accompagnement d'un animateur ou d'une animatrice.

Ceci permettra à l'enfant de prendre connaissance des affaires dont il dispose durant le séjour, et qu'il puisse gérer son linge en fonction et interpellier son animateur ou animatrice de vie quotidienne si besoin.

La veille du retour, un inventaire de fin de séjour sera réalisé afin de s'assurer que l'enfant a bien récupéré l'ensemble des affaires qu'il avait en début de séjour.

Afin d'aider à l'organisation des valises à la fin de séjour, différents sacs seront à disposition des enfants pour qu'ils puissent séparer le linge mouillé, le linge propre, le linge sale, etc.

Il est possible que des vêtements soient perdus lors du séjour.

Nous conseillons fortement à tous les parents de noter le prénom et le nom de famille des enfants sur l'ensemble des vêtements afin d'aider les enfants, les animateur et les animatrices à identifier les propriétaires des vêtements.

A la fin du séjour, s'il y a des affaires sans nom et que les jeunes ne les reconnaissent pas, des photos de chaque vêtement seront postées sur le blog afin que les parents aident l'équipe à identifier les différents vêtements.

Dans tous les cas, les vêtements sans propriétaire seront retournés à la Caisse des écoles de Fontenay-sous-Bois pour que les parents puissent les identifier et les récupérer.

## Affaires à amener

Un trousseau vous a été envoyé avec les différents vêtements et affaires à prendre pour que le séjour de votre enfant se passe au mieux.

Merci de suivre ce trousseau et de prendre les quantités de vêtements indiquées dans le trousseau.

Pour que les activités proposées se passent dans les meilleures conditions, merci de ne pas oublier :

- Une paire de chaussure qui tient les pieds et qui peut aller dans l'eau.  
Les enfants ne peuvent pas faire certaines activités avec des tongs ou des chaussures ouvertes, sans ces chaussons d'eau ou une paire de vieilles baskets, les activités leur seront refusées ;
- Des tenues sportives où ils sont à l'aise pour faire les différentes activités ;
- Des vêtements chauds pour les soirées et certaines activités, où il peut faire frais ;
- Crème solaire, casquette et lunette de soleil ;
- Une gourde afin que les enfants puissent d'hydrater convenablement et en autonomie toute la journée

Merci d'éviter de prendre des objets de valeurs : montres, bijoux, etc. qui n'auront pas d'utilité particulière pendant le séjour et risquent d'être perdus ou endommagés.

## Communication avec les familles

Les enfants ne sont pas autorisés à avoir un téléphone portable lors du séjour.

Un blog sera alimenté chaque jour par des photos prises par l'équipe pédagogique et des textes afin d'informer les parents du déroulé du séjour.

Les enfants, s'ils le souhaitent, pourront participer à l'alimentation de ce blog.

L'équipe de direction contactera les familles en cas de problème (santé, linge, conflits avec d'autres enfants, etc.) Si la famille souhaite contacter un enfant pour une raison urgente, elle pourra contacter la caisse des écoles de Fontenay-sous-Bois qui entrera en contact avec l'équipe de direction rapidement.

## Argent de poche

L'argent de poche sera gardé dans un bureau fermé à clé lors du séjour, afin de limiter les pertes d'argent. Celui-ci sera remis aux enfants lors des différents temps d'achats de souvenirs, où les enfants pourront acheter ce qu'ils souhaitent.

En accord avec le projet éducatif de Fontenay, il est fortement recommandé que les enfants n'est pas plus de 10 euros d'argent de poche pour le séjour.

Les enfants ou les parents donneront l'argent de poche le jour du départ à un (une) animateur (trice) qui sera clairement identifiable.

## L'usage du téléphone portable

Il n'est pas autorisé pour les enfants lors de ce séjour.

Ainsi, dans une logique de respect et de pédagogie vis-à-vis des enfants, l'usage du téléphone portable pour les adultes sera limité à l'usage professionnel devant les enfants.

**Pour écrire un courrier :**

**Centre de Fontenay-sous-bois  
46150 Pontcirq**

**Pour joindre le Service vacances via la Caisse des écoles :**

**Caisse des écoles  
01.49.74.74.09  
cde@fontenay-sous-bois.fr**